

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury de la licence « **Sciences humaines et sociales** » mention « **Histoire de l'Art et Archéologie et Double-licence Histoire de l'Art et Archéologie droit – 2e-3<sup>e</sup> années** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

<b>LICENCE 2<sup>ème</sup> année</b>
<b>Semestre 3</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Mireille NYS <u>Suppléant(e)</u> : Céline VENTURA <u>Liste des membres</u> : Nathalie BERTRAND, Raphaël ORGEOLET  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Nathalie BERTRAND / Magali THERON - Raphaël ORGEOLET / André CONSTANT  <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> : Julie SOUHAMI ou Anne-Marie DE MATOS
<b>Semestre 4 et 2<sup>ème</sup> année</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Mireille NYS <u>Suppléant(e)</u> : Céline VENTURA <u>Liste des membres</u> : Nathalie BERTRAND, Raphaël ORGEOLET  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Nathalie BERTRAND / Magali THERON - Raphaël ORGEOLET / André CONSTANT -  <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> : Julie SOUHAMI ou Anne-Marie DE MATOS

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**Semestre 5**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Mireille NYS

Suppléant(e) : Céline VENTURA

Liste des membres : Magali THERON, André CONSTANT

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Magali THERON / Nathalie BERTRAND

- André CONSTANT / Raphaël ORGEOLET

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres : Julie SOUHAMI ou Anne-Marie DE MATOS

**Semestre 6 et JURY DE MENTION**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Mireille NYS

Suppléant(e) : Céline VENTURA

Liste des membres : Magali THERON, André CONSTANT

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Magali THERON / Nathalie BERTRAND

- André CONSTANT / Raphaël ORGEOLET

-

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres : Julie SOUHAMI ou Anne-Marie DE MATOS

**Article 2** : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27/10/23

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR ALLSH

